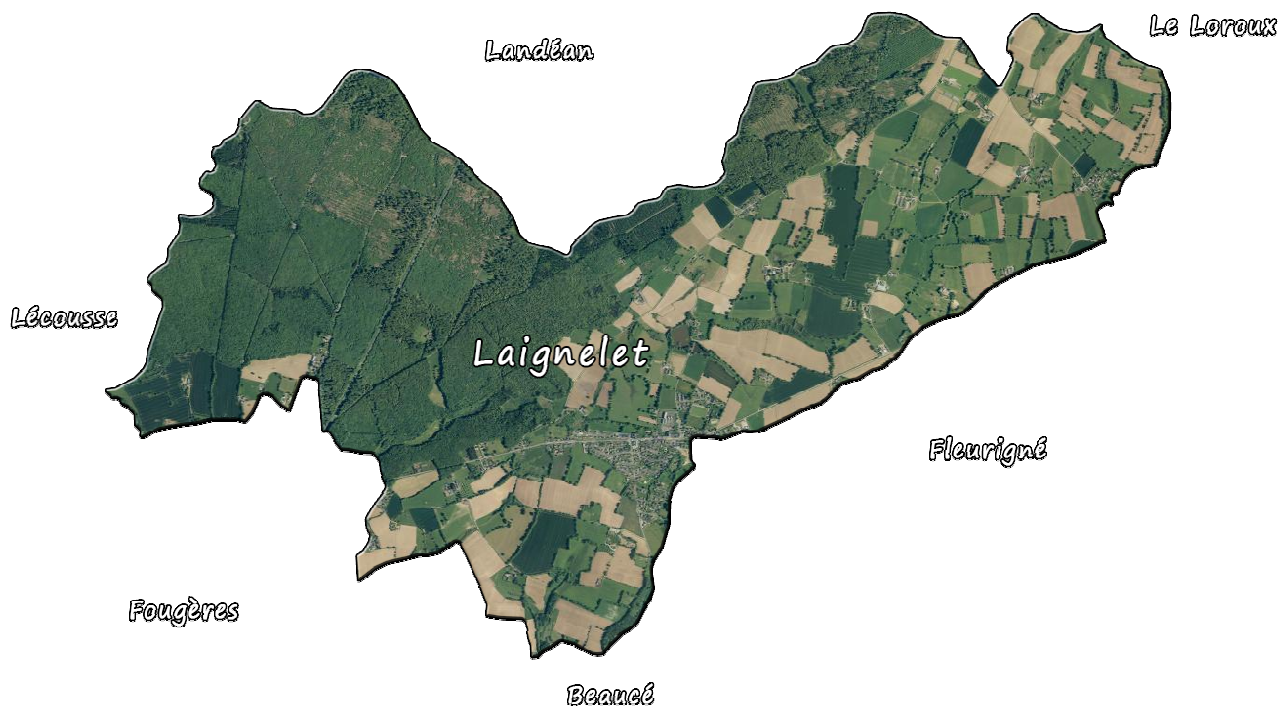


PLAN LOCAL D'URBANISME

N°6.2.1 - Tableau des servitudes d'utilité publique

Date d'arrêt du projet de PLU : 17 avril 2025



COMMUNE DE LAIGNELET

Catégorie de servitude	Origine de la servitude	Textes qui permettent de l'instituer	Date de l'acte d'institution	Observations	Service gestionnaire
A4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Code de l'environnement notamment Art L.211-7 et L.213-10 Code rural Art L.151-36 à L.151-40 Décret n° 2005-115 du 07.02.2005	Arrêté préfectoral du 25.03.1907	Cette servitude s'applique à tout le département	DDTM 35
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62-904 du 04.08.1962 Décret 64-153 du 15.02.1964	Ces servitudes sont généralement instaurées au bénéfice de la commune ou d'un syndicat de communes. Elles sont instituées, en priorité, par conventions amiables. En cas de désaccord, elles le sont par arrêté préfectoral. Dans ce cas, elles doivent être reportées au P.L.U., faute de quoi, elles deviennent inopposables aux tiers.		COMMUNE
AC1	Servitude de protection des monuments historiques	Loi du 31-12-1913 modifiée Circulaire du 02-12-1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)	Classement MH arrêté préfectoral du 27.05.1970	Oppidum (parcelles forestières 36, 37 et 38) (cad. D 155, 169, 171, 176, 177, 179) - Commune de Landéan	DRAC/UDAP
			Classement MH arrêté préfectoral du 19.12.1946	Dolmen dit la Pierre Courcoulée ou Pierre des Huguenots dans la coupe 33, et alignement mégalithique dit le Cordon des Druides dans les coupes 73, 75 et 77 de la forêt de Fougères - Commune de Landéan	
			Classement MH arrêté préfectoral du 25.06.1929	Calvaire du 16e siècle dit de la Ville Gontier, dans l'ancienne abbaye Saint-François - Commune de Landéan	
AS1	Servitude de protection des captages d'alimentation en eau potable	Loi n°64.1245 du 16.12.1964 Décret n°61.859 du 01.08.1961 modifié par décret n°67.1093 du 15.12.1967 Circulaire du 10.12.1962	Arrêté préfectoral du 10.05.2005 Arrêté préfectoral du 17.07.2024	Prise d'eau de Fontaine la Chèze Drains de la forêt de Fougères Forage de La Bretonnière	ARS

I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Loi du 15.06.1906 modifiée Loi du 8.04.1946 article 35 Ordonnance du 23.10.1958 Décrets du 6.10.1967 et du 11.06.1970 modifié	Accord amiable en application du décret du 06.10.1967 ou arrêté préfectoral du 11.06.1970 modifié	Réseau électrique HTA de distribution Ligne HT de 90 kV Ernée-Fougères Ligne HT de 90 kV Epinay-Fougères-Pontmain Ligne HT de 90 kV Fougères-Saint Brice en Coglès	ENEDIS 64, Bd. Voltaire CS 76504 35065 RENNES Cedex RTE Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556 QUIMPER
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Code des transports Articles R6352-1 à 9 et L6352-1	Arrêté et Circulaire du 25.07.1990	Protection à extérieur des servitudes de l'aérodrome (constructions de plus de 50 m)	Direction Générale de l'Aviation Civile SNIA/QUEST Pôle de Nantes Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cedex